

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1,50 l'imbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, no 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,  
Chez M. van Weelden, Libraire, Spui, no 75, et chez les Héritiers Boerhaave, Braires, Lange Poelen, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française.

LA HAYE, 10 Janvier.

## Mouvement du commerce d'Amsterdam en 1847.

Fidèle à notre habitude nous publions ci-après le mouvement des principaux articles de commerce d'Amsterdam, pendant l'année 1847.

**Café.** Par suite des dispositions prises par la Société de commerce des Pays-Bas relativement aux 200 mille balles de café retenues dans les ventes antérieures, déjà dans les premiers jours de janvier, il en fut vendu 100 mille balles à une seule maison d'Amsterdam, et cela en partie aux prix d'estimation et en partie à 1/2 cent en sus; ce qui a rendu une plus grande fermeté au marché, fermeté qui s'est encore accrue par l'avis publié de la part de la Société de commerce, d'après lequel les 100 mille autres balles seraient ajoutées à celles exposées à la vente du printemps.

Cependant cet aspect favorable n'a pas été de longue durée; car vers la fin du mois il changea en une indifférence complète, et l'on ne pouvait pas même placer l'article à 20 1/2 c, et l'annonce de la vente par la Société de commerce manqua complètement son effet. Des réalisations importantes de la première main, n'eurent donc pas lieu, sauf 2000 balles Java qui furent vendues à 21 c. pour l'Amérique.

Néanmoins, à la vente du printemps, tout fut promptement enlevé. Le bon Java ordinaire, dont la quantité exposée était de 401 mille balles, fut vendu à 20 1/2 c. Après la vente du printemps, l'opinion est devenue plus favorable par suite des commandes continuelles de l'intérieur ainsi que du dehors, et les prix se sont soutenus; et l'annonce des ventes d'automne, faite par la Société de commerce le 29 juillet et consistant en 600,000 balles, ne fit que diminuer le goût des acheteurs; vainement de bonnes parties furent offertes à 20 1/2 cents, prix qui cependant fut payé pour 2,100 b. Java ordinaire d'importation particulière.

Dans les ventes de septembre, 73,000 b. furent retirées; les 53,000 b. restantes furent adjugées et suffirent abondamment aux besoins existants. Peu après les prix baissèrent encore et le Java ordinaire s'obtenait bientôt à 19 1/2 cents. La crise financière qui commença à sévir vers cette époque, n'a pas peu contribué à maintenir la faiblesse des prix durant toute la fin de l'année, quoique les principaux détenteurs ne soient pas venus en masse, en attendant des circonstances plus favorables pour réaliser.

En café Sumatra, les affaires ont été peu importantes et les approvisionnements insignifiants; les qualités vertes étaient recherchées de 16 1/2 à 17 cents, et par petites quantités on payait même de 17 1/2 à 18 cents.

Nous faisons suivre l'état comparatif des importations et existences durant les cinq dernières années, ainsi que les prix au 31 décembre de chaque année.

Année	Importations.		Existences.	
	1843.	1844.	1845.	1846.
1843.	590,653	535	393,350	340,100
1844.	657,000	445	288,500	415,335
1845.	592,000	121	234,000	1847.
1846.	394,000	136	1846.	1845.
1847.	500,855	136	234,000	1844.

**Tabac.** — L'importation en Maryland s'étant bornée durant les 6 premiers mois de l'année à 300 boucauts, on avait entamé une bonne partie de l'existence du 1<sup>er</sup> janvier dernier, environ 2,300 b. des 3803; mais d'importantes importations ont borné les besoins de la consommation; d'autant plus que les prétentions des détenteurs étaient élevées. Les parties de la dernière récolte sont de qualité ordinaire et peu colorées.

Les importations en Virginie se sont bornées à 141 boucauts qui avec les 600 b. restants de 1846 ont trouvé preneurs. Dans les derniers mois, cette sorte semblait attirer l'attention des acheteurs, par suite des prix élevés du Maryland et du Kentucky.

En Kentucky nous n'avons reçu que 10 b. Environ 800 b. de l'approvisionnement ont été vendus en partie aux enchères. Cette qualité est en hausse et le prix est au moins de 2 cents plus élevé qu'en 1846.

En Varinas, les transactions ont été insignifiantes ainsi que les importations.

De Portorico on a importé 223 paq. qualité ord. de Curaçao, vendus à bas prix, ainsi que ce qui restait de 1846; de Hambourg et Brème on a importé plusieurs parties dont les bonnes sortes ont été enlevées à des prix favorables. Les feuilles légères en couleur restent demandées.

L'importation en tabac de la Havane n'a été que de 132 surons, dont 100 ne sont pas encore déchargés; les 525 surons restants de l'ancien approvisionnement ont été vendus en partie pour l'étranger. En seconde main la marchandise est encore assez abondante à l'exception des feuilles pour couvertures en 1<sup>re</sup> qualité qui manquent.

De Cuba on a importé environ 400 sur. et d'ailleurs 900 dito, pour la majeure qual. ord. qui ont été vendus à des prix en baisse, tandis que de petites parties de bonnes qualités ont trouvé preneurs à des prix élevés.

En tabac St-Domingue, l'importation a été restreinte et de qualité ordinaire.

Le commerce en tabac Java a été cette année encore fort important; les importations ont été de 21,585 p. et les ventes de 22,231 p. Les importations consistaient en grande partie de la

récolte de 1845, dont la qualité est moyenne; de la récolte de 1846 deux chargements sont venus au marché, dont un de 1,160 p. de très belle qualité a été réalisé à de bons prix; l'autre, de 1,010 p. de moins belle qualité, s'est vendu favorablement; la seconde main est bien pourvue, à l'exception de belles et fines feuilles pour couvertures.

De tabac Manille on a importé indirectement 1,000 p. de qualité ordinaire. Les bonnes sortes restent demandées.

En tabac de l'intérieur les affaires ont été assez animées. Celui de la nouvelle récolte a souffert de la sécheresse, ce qui n'a pas empêché la vente sur champ à de prix élevés; les fortes pluies de l'automne ont retardé la livraison, ainsi que la fermentation. Les parties restantes s'obtiennent en ce moment chez les planteurs à des prix en baisse.

Voici l'état des existences et importations en 1848.

	Maryl.	Virg.	Kent.	coles	Java p.
Existences au 1 <sup>er</sup> janvier 1847.	3803	1858	2122	13	9019
Importation en	12327	141	10	343	21535
	16130	1999	2132	357	30554
Ventes en 1847.	5924	596	810	80	22231

Existences au 1<sup>er</sup> janvier 1848. 10206. 1403. 1322. 277. 8323

**Thé:** Les importations en Thè tant ici qu'à Rotterdam sont estimées s'élever à 47470/4 caisses dont 32910/4 de Chine et 14360 c de Java, dont 29600/4 c ont été importées à Amsterdam, et 17870/4 c. à Rotterdam.

Les prix des Thés en général ont été presque constamment en baisse, mais en ce moment on remarque plus de fermeté. On cote aujourd'hui le :

Boey	35 à 45 Cts.	Oranje Pecco	50 à 150 Cts.
Congo	45 » 120 »	Songlo	60 » 100 »
Kempoy	50 » 120 »	Hysant Schin	50 » 120 »
Souchon	50 » 200 »	Hysant	110 » 200 »
Pecco	100 » 450 »	Uxim	60 » 180 »
Pouchon	50 » 120 »	Joosjes	130 » 240 »

Les existences au 1<sup>er</sup> janvier sont à Amsterdam de 12160/4 c. et à Rotterdam de 7050/4, la majeure partie de Congo, Souchon, Pecco, Uxim et Hysant.

**Sucres.** — Au commencement de l'année, les avis de presque tous les pays producteurs, Java excepté, faisaient pressentir de fortes importations, mais la mesure prise par le gouvernement anglais, qui permet l'emploi de sucre brut dans les brasseries et distilleries, laissait supposer que de fortes parties auraient été soustraites à la consommation ordinaire. Ceci, joint au renouvellement de l'autorisation d'importer le sucre raffiné en Russie, faisait croire à une hausse certaine des prix. Ceux-ci, en effet, avaient monté de 10 à 15 p. c. au mois de mars, mais la baisse du prix des grains ayant diminué sensiblement l'emploi du sucre dans les brasseries et distilleries, les fortes importations et la diminution des prix, principalement sur les marchés anglais, jointe à la crise financière, ont influencé défavorablement sur l'article durant les derniers mois de l'année, et ont eu pour quelques intéressés des résultats déplorables.

Récapitulation des importations et existences du sucre brut, à Amsterdam, durant les années 1845, 1846 et 1847.

	IMPORTATIONS.			EXISTENCES.		
	1845	1846	1847	1845	1846	1847
Surinam, bq. etc.	26,304	14,279	21,481	2,400	100	800
Brazil, caisses	5,578	70	3,715	75	—	80
» barils	662	260	1,347	—	—	—
Havane, caisses	32,396	14,836	47,344	2,600	2,000	3,000
Ind.-Or., kranj. et canast.	138,984	206,781	180,920	7,350	16,000	26,000
» caisses	601	295	—	—	—	—
Manille, nattes, etc.	41,786	5,885	12,575	1,380	600	—

En kilos. . . . . 57 1/2 m. 55/m. 63 1/2 m. 31/2 m. 4 m. 73/4 m  
Exportation de sucres bruts, d'Amsterdam, pendant les années 1845, 1846, 1847.

En 1845.	12,227,361 liv.	3,522,953 liv.	par la Mer.
		3,704,408 »	» le Rhin.
» 1846.	15,662,093 »	4,750,955 »	» la Mer.
		10,911,138 »	» le Rhin.
» 1847.	15,800,555 »	2,695,680 »	» la Mer.
		13,104,875 »	» le Rhin.

Exportation de Sucres raffinés d'Amsterdam, pendant les années 1845, 1846, 1847.

	1845.	1846.	1847.	Par la
	Livres.	Livres.	Livres.	
Mélias et Lumps pilé . . .	30,233,679	33,673,799	31,531,898	Mer.
Mélias et Lumps en papier	6,776,475	5,304,314	3,551,814	Mer.
	1,705,025	957,972	629,016	Rhin.
»	381,868	337,906	246,418	Mer.
»	244,418	126,925	250,668	Rhin.
Cassonade . . . . .	2,491,943	565,139	360,710	Mer.
»	7,214	—	8,190	Rhin.
Sirop . . . . .	631,967	101,394	217,299	Mer.

(La suite prochainement).

Dans le courant de l'année écoulée il est arrivé à Rotterdam 2475 navires de mer; parti 2618.

A Schiedam sont arrivés 322 navires et partis 357.

A Dordrecht sont arrivés 339 navires dont 53 avec charbon, 116 avec fer et 61 avec sel de l'Angleterre.

La feuille officielle de Francfort contient dans son numéro du 4 janvier la publication suivante :

Le commerce est informé que le gouvernement napolitain a décidé d'interpréter l'article 14 du traité de commerce et de navigation du 27 janvier de cette année, publié dans le numéro de la feuille officielle du 14 août 1847, dans ce sens que la notion du trajet direct, et par conséquent des avantages qui s'y rattachent, sera étendue aux marchandises qui proviennent de contrées du Zollverein trop éloignées des fleuves navigables et des ports désignés à l'article 6 du traité (de l'Escaut et de l'Elbe ou d'un autre port situé entre ces deux fleuves), pour pouvoir être transportées par eau, et qui par conséquent sont transportées par terre dans un port italien de la Méditerranée et de là dans le royaume des Deux-Siciles sous pavillon napolitain.

## Lettres espagnoles.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)  
Madrid, 2 janvier 1848.

La bonne situation qu'a faite à l'Espagne le retour au pouvoir, du parti modéré et de l'illustre maréchal Narvaez, continue à porter ses fruits et à développer ses conséquences. Au dedans les partis comprennent que les soulèvements insurrectionnels n'ont à espérer aucune condescendance, qu'un gouvernement fort veille au maintien de l'ordre partout et toujours: aussi voyez-vous les malheureuses tentatives de la guerre civile s'éteindre successivement, sans que les populations prennent part à ces vaines démonstrations. Si nos révolutionnaires n'ont pas, de leur côté, renoncé à leurs vieux procédés de violence, du moins ils se sentent forcés d'en ajourner l'explosion, et, en attendant, la vraie nation espagnole, celle qui veut la religion, la monarchie, le repos et le bien-être, prend toujours en jour plus d'influence sur sa propre destinée. Ses représentants aux cortès forment heureusement la majorité parlementaire; ils sont unis par les mêmes principes, et on peut, jusqu'à présent, espérer qu'ils ne se laisseront pas diviser, comme ils l'ont fait déjà autrefois, par des questions personnelles qui les affaiblissent et fournissent à leurs adversaires qui n'ont que ce moyen, et celui de l'intrigue sournoise, des armes pour se rendre maîtres de la puissance publique. Vous avez vu que les chambres ont eu cette année le bon esprit de ne pas prolonger, ainsi que cela a eu lieu souvent, la discussion du projet d'adresse en réponse au discours de S. M. la reine lors de l'ouverture de la session. Les progressistes, voyant que le débat ne portait guère que sur les récriminations échangées entre les membres de différents ministères antérieurs, ont voulu introduire un élément de dissolution dans l'homogénéité du cabinet actuel, en faisant une position à part au maréchal Narvaez; ils lui ont prodigué l'éloge et sont allés jusqu'à lui promettre leur appui. L'illustre maréchal n'a pas été leur dupe: il a proclamé une politique généreuse, de tolérance et de pardon, mais aussi de vigilance et d'énergie; il a tenu la main aux personnes, mais il a repoussé et repoussera toujours les doctrines anarchiques.

Du haut de cette position formidable, le gouvernement voit venir avec crainte l'ex-régent Espatero, qui, après de longues hésitations, va nous arriver d'Angleterre. Cet homme, décrié aux yeux des loyaux Espagnols, par sa conduite envers la reine-régente, et dans l'opinion de l'armée ou par la honte suite qui a marqué la fin de sa carrière, a cessé d'être sérieusement dangereux. Si lui ou ses amis avaient la pensée de lui faire encore jouer un rôle d'ambition factieuse, ils seraient dans le plus complet aveuglement. Qu'il jouisse de ses droits d'Espagnol, qu'il profite de l'indulgence sans exemple du ministère, qu'il siège au sénat, tout cela lui est permis et facile; s'il veut davantage, il tombera d'une manière humiliante devant l'indifférence publique. Pour le gouvernement, il n'est pas même un embarras.

Une des manies de nos novellistes madrilégnés, c'est d'inventer, à tout propos, des crises ministérielles; il est vrai que l'instabilité des combinaisons du pouvoir parmi nous autorise ces bruits sans cesse renouvelés; mais heureusement ce qui peut paraître vraisemblable n'est pas toujours vrai. Ainsi le dernier mouvement qui a eu lieu dans le cabinet n'a nullement menacé son existence. M. Orlando ne pouvait pas conserver son portefeuille: sa santé lui imposait la retraite; ses maux de gorge lui rendaient la discussion impossible: le maréchal Narvaez a profité de cette occasion pour reprendre, dans un arrangement nouveau, la situation qu'il avait précédemment, et qui lui laisse plus de liberté politique en le débarrassant du détail des affaires administratives. Le général Figueras, qui le remplace au ministère de la guerre, est un de ses plus intimes amis, un homme résolu et éprouvé; c'est lui qui a si vigoureusement défendu Séville contre les derniers et sanguinaires efforts d'Espatero.

Grâce à la dignité, à la modération du chef de notre ministère, nous n'avons plus, nous autres patriotes espagnols, la douleur d'entendre prononcer les mots de français, parti anglais; il n'y a parmi nous, il ne doit y avoir que des espagnols. Les alliances, les affaires extérieures n'ont d'autre règle, pour la fierté castillane, que l'honneur et l'avantage de l'Espagne. C'est ainsi que l'on entend le maréchal Narvaez; tout le monde a applaudi comme une inspiration de cette politique ferme et digne, la récente création d'une capitainerie générale à Ceuta pour nos possessions africaines. Le bruit qui a couru que le Maroc avait l'intention de céder à une autre puissance des îles dépendant de la souveraineté de l'Espagne, souveraineté constatée par les traités qui ne sont pas annoncés par le défaut momentané d'occupation des territoires, a été l'occasion immédiate, mais non la cause première de cette utile institution. Depuis que l'influence européenne grandit à côté de nous en Afrique, il importe que nous y prenions une attitude imposante: la soumission d'Abd-el-Kader fait encore mieux apprécier la mesure qui vient d'être prise par notre gouvernement.

M. Guizot vient de communiquer à la commission de l'adresse de la chambre des pairs sa correspondance sur les affaires de l'Italie. L'impression qui résulte de la lecture de ces pièces, que nous ferons connaître *in extenso*, c'est que M. Guizot redoute pour l'Italie une faute maintenant commise déjà par les peuples de cette péninsule, celle de plaquer dans un réajustement territorial la gloire et le bonheur de leur patrie. Le ministre des affaires étrangères de France signalait déjà, en septembre dernier, l'attitude indécise du parti modéré en Italie, qui caressait tout bas, dit-il, des idées que sa raison désavoue.

La polémique de la presse en France devient de jour en jour plus violente, à mesure que les débats de la chambre approchent. Les journaux de l'opposition ne négligent rien pour soulever les esprits contre le gouvernement; aussi les journaux ministériels ne cachent-ils pas que le danger, c'est le soulèvement d'opinion que l'opposition s'est efforcée d'exciter dans le pays contre le gouvernement.

C'est la première fois, depuis 1830, dit le *Conservateur*, que le parti con-

...est appelé à traverser une pareille épreuve; c'est la première fois qu'il est appelé à vaincre, non plus un complot, une émeute, une insurrection, mais une agitation que l'on s'ouvre du voie de la légalité. Ce serait une fatale erreur de se figurer que cette agitation s'éteindra d'elle-même. Comme toutes les pressions exercées sur l'opinion publique, elle ne cédera qu'à une pression contraire. Pour la combattre efficacement et sûrement, il importe donc de bien voir d'avance où elle va, les circonstances qui la favorisent et les moyens qu'elle emploie.

Ne demandez point à l'agitation le but vers lequel elle marche. Elle-même l'ignore, ou plutôt les partis qui l'ont organisée, chacun, les états d'esprit de leurs désirs et de leurs espérances. Il ne faut la faire ni plus grande ni plus petite qu'elle n'est. L'agitation a rendu certainement la parole et l'audace à des factions ennemies et anti-sociales. Il est vrai encore que les chefs, quoiqu'appartenant à l'opposition constitutionnelle, veulent nous intimider en nous menaçant d'une révolution. Nous le déclarons avec une sécurité parfaite: il n'y a pas une révolution au bout de la guerre qu'on dirige contre notre parti. On a dit que les révolutions sont des insurrections qui réussissent. Nous savons, pour en avoir fait une nous-mêmes, que les insurrections qui réussissent sont celles qu'on entreprend au nom du droit et de la loi; mais savons que ce sont les partis et les gouvernements qui s'insurgent contre les lois qui sont les véritables auteurs des révolutions, nous n'avons qu'à regarder dans nos propres rangs, et à nous demander si nous, les soutiens les plus convaincus de la charte et les plus fermes défenseurs du gouvernement représentatif, nous voulons renverser notre ouvrage et tenter ces coups d'Etat.

L'agitation n'a pas besoin d'avoir une portée si fatale pour demeurer redoutable encore. Il n'y a dans l'agitation qu'un seul objet d'assassinement poursuivi par les partis coalisés, c'est le renversement du parti conservateur. On veut, à l'aide des passions amentées, nous enlever le pouvoir: voilà tout. Quant à la réforme électorale, sous laquelle se couvrent les assaillants, elle n'est pas même définie à leurs yeux. C'est la mystérieuse nuée qui conduisait les Hébreux au désert: tantôt colonne de feu, tantôt épais nuage. Un but éloigné, vague, indéfini, la réforme électorale, à la faveur duquel on enrôle tous les mécontents, toutes les ambitions, toutes les impatiences; un but prochain, clair, saisissable, sur lequel se précipitent toutes les inimitiés, la ruine du parti conservateur, voilà l'agitation. Ce que peuvent être dans les temps ordinaires les suites d'une défaite du parti conservateur, on l'a vu en 1839 et 1840. Quelles seraient aujourd'hui les conséquences d'un pareil échec? Les circonstances qui donnent un élan si énergique, nos adversaires peuvent-ils nous le faire pressentir.

Ne nous dissimulons point que ce mouvement d'opinion qu'on soulève trouve son point de départ dans le cours de certaines circonstances, des encouragements nombreux, dans une certaine mesure, nous venons de traverser à créé, dans certaines classes, des dispositions au mécontentement. Le pays a supporté avec une admirable tenue la crise alimentaire et la crise commerciale de 1847. Notre population, parmi les pays frappés du fléau, est celle qui a le moins souffert; mais elle a souffert. Notre industrie, notre commerce ont maintenu l'honneur de leur crédit; mais l'une et l'autre ont fait des pertes douloureuses. On n'est guère satisfait de la marche des affaires publiques, lorsque les affaires particulières ne vont pas bien. On juge avec plus d'amertume, plus de sévérité les partis qui sont au pouvoir; et l'on a la triste habitude d'attendre tout du gouvernement; on est bientôt prêt à rejeter sur lui tout le malheur de la situation. Ce fléau n'a point été, peut-être, la plus grande calamité de cette année. Ces causes de mécontentement et de défiance ont été exploitées par une opposition qui, depuis sept ans, assiste en vain le pouvoir, sans d'opposition et d'impatiences par des factions inconstitutionnelles qui ont ajourné la réalisation de leurs desseins à la fin d'un règne qu'elles trouvent trop long. Puis, au-dessous de l'agitation, le travail souterrain des doctrines socialistes s'étendant au sein des classes populaires; au-dessous, des livres dogmatiques comme des systèmes et brûlants comme des pamphlets, qui ont fait rétrograder d'un demi-siècle la pensée de ce pays et rendent le vieillard et l'adulte aux passions et aux fureurs des plus mauvais jours de l'ère révolutionnaire.

Eh bien! c'est l'heure de la lutte qui sonne aujourd'hui pour le parti conservateur. L'arme que l'opposition a maniée pendant six mois dans ses banquettes, la parole, nous allons la reprendre dans les chambres. L'expérience des agitations anglaises nous avertit que ce sont ceux qui parlent le plus qui finissent par avoir raison. Nous qui comprenons par avoir raison, nous devons parler d'abord au bon sens du pays par nos discours et par nos actes, que l'opposition a pu à ses passions par ses violences déclamatoires.

La Gazette de Cologne parle d'une indisposition grave de S. M. l'empereur de Russie. Les lettres que nous recevons aujourd'hui de Berlin, dit le Journal de Francfort du 7 janvier, portent que l'empereur est atteint d'une affection bilieuse, qui toutefois ne présente aucun caractère de gravité.

L'agence financière espagnole à Londres a fait publier dans les journaux à la date du 6 janvier, l'avis suivant:

« Le gouvernement de S. M. C. a ordonné que le petit nombre de coupons de la dette active jusqu'au mois de novembre 1840 qui doit encore être capitalisé, ainsi que les certificats provisoires non convertis, seront présentés à la direction de la dette générale à Madrid; les porteurs de ces effets recevront en échange des 3 pour cent de la dette espagnole. Cette mesure est devenue nécessaire, depuis que les 5 pour cent de la dette espagnole ne sont plus admis dans la circulation sans être revêtus de la signature d'une maison de commerce. »

La lettre de l'Inde du 1<sup>er</sup> décembre vient d'arriver, après un retard inusité. Les lettres de Calcutta ne parlent que de la panique causée dans la capitale de l'Inde anglaise, par la crise commerciale que vient de subir la métropole. Les suites en ont été assez funestes pour le commerce de Calcutta, car, aussitôt après l'annonce des nombreuses faillites de Londres et de Liverpool, les maisons considérables de Cockerell et C<sup>o</sup>, Lyall, Matheson et C<sup>o</sup>, Church, Lake et C<sup>o</sup>, Shearman, Mullens et C<sup>o</sup> ont suspendu leurs paiements. Le montant des créances protestées par suite de la faillite de la maison Reid, Irving et C<sup>o</sup> à Londres, s'est élevé à 30 lacs de roupies (7,500,000 fr.). A Bombay, le contre-coup a été moins sensible; il a été question, dans cette ville, que d'une faillite, celle de la maison Livingston et C<sup>o</sup>, associée de la maison de Liverpool, portant la même raison sociale.

Sous le rapport politique, l'Inde continuait de jouir d'une assez grande tranquillité, et la capture d'un chef de bande redoutable dans le Rajpoutanah, nommé Dohngar-Singh, n'a pas peu contribué à affermir cet état pacifique.

La Perse est en proie à une anarchie désolante. Plusieurs chefs très-influents ont arboré l'étendard de la révolte. Le gouvernement ne peut agir contre eux parce que ses finances sont épuisées. Les troupes, qui ne sont plus payées depuis longtemps, refusent de marcher contre l'ennemi. La situation du shah, en un mot, est devenues si critique qu'il ne faudrait pas s'étonner d'apprendre bientôt sa déchéance.

Aux termes du pacte fédéral de la Suisse, la dissection des affaires appartiendra encore pendant toute l'année 1848 au canton de Berne. Depuis l'introduction dans le canton du nou-

vel ordre de choses constitutionnel, l'année administrative ne commencera qu'au 1<sup>er</sup> juin; il en résulte que le Vorort continuera à avoir à sa tête, jusqu'au 31 mai prochain, le chef actuel de la confédération, M. Ochsenbein.

La place de chancelier de la confédération, vacante par la démission qu'avait donnée M. Amrhyn lors des préliminaires des hostilités, restera sans titulaire jusqu'au 31 janvier janvier. C'est une fonction de la plus haute importance, attendu que celui qui en est revêtu, ne reçoit pas le contre-coup des mutations occasionnées tous les ans par le déplacement de l'autorité exécutive fédérale.

L'évêque de Fribourg, M. Marillen, continue à être en lutte ouverte avec le nouveau gouvernement; il voudrait maintenir à leur poste ceux des curés qui ont pris une part directe à la guerre civile, tandis que le conseil d'Etat prétend qu'ils doivent être remplacés.

### Nouvelles d'Angleterre.

Le chiffre total des recettes du revenu de la Grande-Bretagne pendant l'année qui a fini le 5 janvier, a été de 48,397,566 liv. et pendant le trimestre terminé à la même époque de 11,665,358. La diminution sur l'année mise en regard de l'année précédente a été de 2,217,454 liv. dont 667,644 par suite de la cessation de paiement de la rançon chinoise, et 506,365 par suite du non-remboursement d'avances; sur le trimestre la diminution a été de 1,155,313 liv., dont 228,401 provenant du non-remboursement d'avances. La diminution a porté outre pendant le trimestre pour 402,859 liv. sur les douanes, pour 361,272 liv. sur les accises; pour 175,332 sur le timbre; pour 17,911 sur les recettes diverses. Par contre, il y a eu augmentation de 4,884 liv. sur les taxes; de 12,348 liv. sur la taxe sur les propriétés; de 5,000 liv. sur la poste et de 10,000 liv. sur les terres de la couronne.

Pour bien comprendre, dit le Globe, le tableau trimestriel du revenu que la Gazette de Londres a publié le 5 au soir, il est nécessaire de nous reporter à l'automne de 1842. On se rappelle qu'à cette époque finissait une année de dépenses extraordinaires et que l'année suivante on commença à nous rembourser ce que nous avions payé pour subvenir aux frais de la guerre de Chine. Les 21 millions de dollars, à payer par les Chinois, furent acquittés par termes, dont le dernier fut reçu pendant le trimestre finissant au 10 octobre 1846. L'année 1847 est par conséquent la première qui ait succédé à cette période de recettes extraordinaires, laquelle, soit dit en passant, a coïncidé avec la période d'amélioration financière qui a valu à sir Robert Peel beaucoup d'éloges.

Outre la cessation des versements de la rançon chinoise et une diminution de 500,000 liv. sur un autre article, les Remboursements d'avances, le revenu de l'année 1847 a été inférieur à celui de 1846 d'environ 1,070,000 liv. Il y a eu augmentation sur le timbre de 28,132 liv.; sur les taxes, de 62,153; sur la taxe sur les propriétés, de 55,410; sur les postes, de 48,000.

La diminution porte, comme nous l'avons prévu, sur les douanes et les accises. Elle a été de 295,567 sur les douanes et de 790,504 sur les accises; ensemble, 1,086,071 liv.

La comparaison du trimestre qui vient de finir avec celui qui a fini au 5 janvier 1847, montre d'une manière plus frappante les effets de la crise commerciale récente. Il y a eu sur les douanes diminution de 402,859 liv. et sur les accises de 361,272.

En tenant compte de la suspension des droits sur les céréales, la diminution sur les douanes est de peu d'importance et celle sur les accises doit être surtout attribuée à la consommation moins grande des liqueurs spiritueuses et honblonnées par les ouvriers des chemins de fer; par suite du renvoi d'un grand nombre d'entr'eux, et à l'évaluation des prix des objets qui servent à la consommation d'une grande partie de la population ouvrière.

Depuis quelque temps il s'est engagé dans plusieurs journaux anglais une controverse au sujet de l'état de défense des côtes de la Grande-Bretagne. Cette controverse a eu pour origine une lettre du duc de Wellington répandue dans les cercles; le Morning Chronicle a publié cette lettre, dont nous avons fait mention dans notre numéro d'hier, et qui remonte au mois de juin 1847, et dont voici les principaux passages:

« Stratfieldsaye, le 9 janvier 1847. »

« Nous sommes réellement attaquables et au moins exposés à être insultés, à être mis à contribution sur tous les points, c'est-à-dire la côte (y compris le canal) de ces îles qui, depuis l'époque de la conquête normande, n'ont jamais été envahies. Vainement je me suis efforcé d'appeler l'attention des diverses administrations sur cet état de choses aussi bien connu de nos voisins que de nous-mêmes. Nous n'avons de défense ni d'espoir de défense que dans notre flotte. Dans votre position actuelle, avec nos arsenaux maritimes, n'ayant pas la moitié des garnisons qu'ils devraient avoir, 5,000 hommes de toutes armes ne pourraient pas être levés, s'il en était besoin, sans laisser en service non interrompu tous les employés, même les gardiens des palais et de la personne de la souveraine. »

« Je tâche qu'au moment où une guerre serait déclarée, il nous faudrait les garnisons suivantes: Il est d'abord ten sur de la milice de chaque île, bien organisée, équipée et disciplinée, 10,000 hommes; Plymouth, 10,000; Mildfordhaven, 5,000; Cork, 10,000; Portsmouth, 10,000; Douvres, 10,000; Sheerness, Chatham, la Tamise, 10,000. Supposons la moitié de toutes les forces régulières de nos îles stationnées en Irlande; cela donnerait à peine la moitié de la garnison pour Cork; il faudrait tirer le reste de la moitié de toutes les forces intérieures stationnées en Angleterre. Toutes les forces intérieures en Angleterre et en Irlande ne donneraient pas le chiffre d'hommes suffisant pour la simple défense et l'occupation (en cas de guerre) des travaux construits pour la défense des bassins et des arsenaux maritimes, sans laisser un seul homme disponible. »

« Je n'ai pas cessé de demander la levée, l'incorporation, l'organisation et l'instruction de la milice dans les trois royaumes sur le pied de la dernière guerre; cela donnerait une masse compacte de forces organisées de 150,000 hommes. Avec son aide, nous pourrions établir la force de notre armée. Ceci, avec une augmentation des forces de l'armée régulière, qui ne coûterait pas 400,000 liv. st., constituerait pour le pays une grande force, et, tout vix que je suis, je me chargerais avec cela de sa défense. »

« Mais dans notre position actuelle, et s'il est vrai que la flotte seule ne suffirait pas pour notre défense, nous n'avons pas de sécurité pour une certaine période après une déclaration de guerre. J'ai bien des fois reconnu toutes les côtes, à partir de Northumberland par Douvres, Folkstone, Beachy-Head, Brighton, Arundel, jusqu'à Selsey-Head, près de Portsmouth, et je déclare qu'à moins d'être immédiatement sous le feu du château de Douvres, il n'est pas une place sur la côte où l'on ne puisse débarquer de l'infanterie avec quelque marée, quelque vent et quelque temps que ce soit. Ainsi débarqué, ce corps d'infanterie trouverait, à la distance de 5 milles, une route jusqu'à l'intérieur du pays. De Northforeland à Selsey-Head, il y a sept petits ports ou embouchures de rivières sans défense, un ennemi, après avoir débarqué son

infanterie sur la côte, pourrait s'en emparer, y débarquer sa cavalerie et de l'artillerie de gros calibre et y établir ses communications avec la France. »

« Le point de la côte la plus voisine de la métropole est sans doute la côte de Sussex, du côté de l'est et de l'ouest de Beachy-Head et jusqu'à Selsey-Hill. Il n'y a pas moins de douze grandes routes, conduisant de Brighton à Londres, et l'armée française serait bien changée depuis le temps où je la connaissais mieux, si elle ne comptait pas quarante chefs d'état-major général capables de régler la marche de 40,000 hommes vers la côte: leur embarquement avec chevaux et artillerie de divers ports de France, leur débarquement sur les points indiqués de la côte d'Angleterre, le débarquement de l'artillerie et de la cavalerie dans les ports désignés, et la concentration des diverses colonnes pour les faire marcher d'étapes en étapes sur Londres. »

« Je ne sache pas de moyen de résistance contre ce danger, autrement que par une armée en état de tenir la campagne contre ce formidable ennemi. J'aimerais mieux assurément, en pareil cas, pouvoir disposer de troupes régulières pour protéger le pays, mais à leur défaut, je me ferais fort, avec les moyens que j'ai indiqués, de veiller à sa défense. »

« Il conviendrait de ramener l'état de nos magasins d'artillerie, d'armes et de munitions à ce qu'ils étaient en 1804. Vous êtes le directeur de la principale partie défensive du pays. Si vous et le grand-maître de l'artillerie le voulez, je confierai confidentiellement avec vous à ce sujet. Je vous dirai tout ce que je sais, tout ce que j'ai vu par mes yeux, tout ce que je pense. »

« J'espère que le Tout-Puissant ne me permettra pas d'assister à la tragédie que je ne puis persuader à mes contemporains de tâcher d'éviter. »

« Croyez-moi toujours votre tout dévoué. »

« WELLINGTON. »

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 1<sup>er</sup> janvier.

L'accusation formulée contre l'ancien ministère, ou pour mieux dire contre M. Salamanca, a été déposée hier sur le bureau de la chambre des députés par la commission d'enquête; elle roule sur ces points principaux: affaire relative au chemin de fer d'Aranjuez; négociations avec la maison Ardoiz; conversion des traités de la maison de la reine en traités 3 p. c.; affaire de la contrebande d'Alicante.

Les signataires du projet d'acte d'accusation de l'ex-ministre sont: MM. Pidal, Seijas, Lozano, Rios Rosas, Gonzales Bravo, Gonzales Romero et Gonzales Moron.

Cette accusation est renvoyée aux bureaux, qui devront en autoriser ou en rejeter la lecture en séance publique.

Si les bureaux accordent l'autorisation, il sera donné lecture de ce document par M. Seijas Lozano. M. Salamanca présentera lui-même sa défense.

Puis l'affaire sera de nouveau renvoyée aux bureaux, qui nommeront la commission chargée de faire à la chambre un rapport officiel.

On pense que cette affaire viendra la semaine prochaine, le congrès ne devant pas maintenant se réunir avant lundi.

Dans quelques cercles bien informés de la capitale, on assure d'après des lettres d'outre-mer, que le général Santa Anna doit arriver prochainement à Madrid. On dit que l'état-major qui accompagne l'ex-président de la république mexicaine, pour venir offrir ses services à la reine Isabelle, compte 25 généraux.

La Gazette publie l'ordonnance royale en date du 31 décembre, qui sanctionne la loi autorisant le gouvernement à percevoir les revenus et impôts publics jusqu'à la fin de décembre.

On a volé à la caisse d'amortissement 2 millions 1/2 de roubles; le ministre des finances, interpellé à ce sujet, dans la séance de la chambre des députés d'hier, a déclaré que l'instruction de l'affaire était entre les mains de l'autorité compétente. Le paiement du semestre ne souffrira pas de ce vol; le gouvernement ayant adopté des dispositions pour combler ce déficit. Le reste de la séance a été consacré à la discussion des élections de Vera.

### Nouvelles d'Italie.

Le paquebot-poste de la Méditerranée qui devait arriver à Marseille le 31 décembre, a subi trois jours de retard par suite des mauvais temps. Il a apporté une nouvelle de la plus haute importance: c'est le décret du pape, publié le 30 décembre, qui réorganise le conseil des ministres. Ce motu proprio paraît empreint d'un esprit véritablement libéral, et doit être de nature à faire renaitre la confiance que les menées du parti rétrograde tendaient à faire disparaître entre le souverain pontife et le peuple. Pour la première fois, une division régulière est introduite dans l'administration. Les neuf ministres établis par le décret seront responsables de leurs actes, et se trouveront indépendants les uns des autres, ne relevant directement que du souverain pontife, quoique devant se réunir chaque semaine sous la présidence du secrétaire d'Etat. Voici, au reste, les principales dispositions du motu proprio qui est divisé en 7 chapitres et 98 articles.

Le premier chapitre établit la répartition de tous les services de l'administration de l'Etat en neuf ministères séparés.

1<sup>o</sup> Affaires étrangères, 2<sup>o</sup> intérieur, 3<sup>o</sup> instruction publique, 4<sup>o</sup> justice et grâce, 5<sup>o</sup> finances, 6<sup>o</sup> commerce, beaux-arts, industrie, agriculture, 7<sup>o</sup> travaux publics, 8<sup>o</sup> guerre, 9<sup>o</sup> colonies.

Les chefs de ces ministères composeront le conseil des ministres. Le chapitre deux a trait aux attributions des membres qui composeront ce conseil.

Parmi les attributions, on en remarque quelques-unes de nature telles que celles de préparer le budget, de réorganiser les bureaux, de veiller à l'ordre et à la discipline des employés, et de punir ceux qui ne se conduiraient pas bien.

En ce qui concerne les affaires de l'Etat, elles ne seront portées devant le conseil des ministres que lorsque le conseil d'Etat (les députés) aura statué et émis son avis.

Enfin, chaque ministre est responsable de tout ce qui concerne la direction, la marche et l'administration de son ministère.

Les employés subalternes seront aussi responsables, en ce qui les concerne, pour l'exécution des ordres qui leur sont donnés.

Suivant les détails de l'organisation des différents ministères.

Chap. 5. — Attribution du conseil des ministres.

Art. 56. Les affaires graves de l'Etat ne seront soumises à l'approbation du souverain que lorsqu'elles auront été discutées et délibérées en conseil des ministres.

Art. 57. Les ministres doivent porter en conseil:

1<sup>o</sup> Toutes les affaires sur lesquelles la Consulta a été interpellée, conformément aux art. 23 et 25 de la loi organique de la Consulta.

Suit la nomenclature des affaires à porter devant le conseil.

Art. 59. Les nominations des principaux fonctionnaires et employés qui doivent être portées et délibérées en conseil, savoir:

Pour l'étranger: Les consuls généraux;

Pour l'intérieur: Les gouverneurs et les conseillers du gouvernement;

A l'instruction publique: Les professeurs de l'université et des collèges des provinces.



plus positives. Il convient spécialement que je vous informe que par suite des derniers événements malheureux, j'ai reçu des souverains d'Espagne, d'Angleterre et de France, une assistance puissante qui a aidé à mettre plus promptement un terme à la guerre qui désolait le pays.

Les ministres respectifs vous soumettront la situation des revenus publics et un budget des recettes et des dépenses pour le prochain exercice financier, avec les prévisions nécessaires, afin de pourvoir aux dépenses ordinaires et extraordinaires de l'Etat.

J'ai l'espoir que vous examinerez cette importante question avec le soin qu'elle réclame, et que vous mettrez mon gouvernement à même d'accomplir les obligations qui lui incombent.

Je me félicite très-cordialement de la cessation des troubles publics qui pendant si longtemps ont si profondément affligé le pays. Je nourris l'espoir le plus vif que l'horizon de notre patrie pourra annoncer la splendeur d'une ère nouvelle et que nous recouvrerons la paix, l'ordre et l'union de la famille portugaise. Puissent vos lumières, votre zèle et votre patriotisme pourvoir le pays de mesures sages et utiles. Telle est la mission importante que la nation vous confie, et tel est le vœu le plus sincère et le plus ardent de mon âme.

Les nouvelles de Lisbonne du 31 décembre, mandent que la reine a réintégré les deux Cabral comme conseillers privés. On dit que l'un va être envoyé comme ambassadeur au Brésil et l'autre à Paris; mais on suppose qu'ils ne resteront que peu de temps à ces postes respectifs et qu'ils reviendront pour faire partie du ministère. Le peuple sera désarmé; dans ce but, on autorisera des visites domiciliaires.

### Documents diplomatiques.

#### PIÈCES DIPLOMATIQUES A LA QUESTION SUISSE.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a communiqué à la commission de l'Adresse de la chambre des pairs et de la chambre des députés les pièces relatives aux affaires de Suisse. Ces pièces sont au nombre de vingt-deux.

Le n° I contient le texte du traité d'alliance ou pacte fédéral des cantons helvétiques, conclu le 16 août 1814. Nous croyons devoir en reproduire le préambule, qui est ainsi conçu :

1. — *Traité d'alliance conclu le 16 août entre les cantons de la confédération suisse, et acte d'acceptation en date du 8 septembre 1814.*

Après que les députés des Etats souverains de la Suisse, munis des pleins pouvoirs suffisants pour annoncer la volonté de leurs commettants sur le nouveau projet d'un traité d'alliance du 16 août 1814, ainsi que sur la convention conclue le même jour, se furent acquittés de leur mission, à la séance du 6 septembre, et qu'après avoir des lors travaillé, dans diverses conférences particulières, à écarter les difficultés qui s'opposaient à une réunion absolue, eurent atteint, aujourd'hui 8 septembre, et de la manière suivante un but aussi important à la sûreté et au bien-être de la commune patrie :

En premier lieu, que le traité d'alliance mentionné ci-dessus, après quelques changements à l'article 1er, et cet éclaircissement au 5e, que les dispositions qui y sont contenues à l'égard du droit fédéral ne peuvent dans aucun cas être appliquées aux portions de territoire actuellement réclamées par quelques anciens cantons, a reçu la ratification de la grande majorité des Etats, comme le protocole le démontre plus amplement, et, en second lieu, que la convention faite le 16 août 1814 pour terminer toutes les prétentions territoriales et autres, inséparables du traité d'alliance et devant avoir la même force et le même effet que lui, tellement que les cantons qui la rejetteraient ne pourraient être considérés comme compris dans d'alliance, a reçu sa sanction par une majorité décisive de voix :

La Diète, en conséquence, arrête :

1° Le traité d'alliance entre les dix-neuf cantons de la Suisse, dont la teneur suit, sera signé et scellé comme une véritable convention fédérale dans les formes usitées jusqu'à présent pour les actes de la Diète.

Le n° II est le texte de la déclaration du 20 mars 1815, par laquelle les puissances représentées au congrès de Vienne reconnaissent l'intégrité des cantons.

Le n° III est l'acte d'accession des cantons à cette déclaration.

Le n° IV est l'acte par lequel la neutralité de la Suisse est reconnue.

Le n° V est une dépêche de M. Guizot à M. le comte de Pontois, du 19 février 1845, par laquelle l'ambassadeur de France est chargé d'inviter le Vorort à prendre des mesures pour la suppression des corps-francs.

Le n° VI est une dépêche de teneur presque semblable, et datée du 3 mars 1845.

Dans le n° VII, M. Guizot, écrivant à M. le comte de Pontois, le 25 mars 1845, proteste de la bienveillance du gouvernement pour la Suisse et de son respect pour son indépendance, et déclare que ces sentiments ont seuls dicté les conseils qu'il a adressés et adresse encore à la confédération.

Dans le n° VIII, M. Guizot charge M. de Pontois, le 19 juin 1845 d'engager la Diète à traiter dans un esprit pacifique et conciliateur les questions intérieures qui vont lui être soulevées.

Le n° IX est du mois d'octobre 1846. Comme c'est surtout à partir de cette époque, qui coïncide avec la dernière révolution de Genève, qu'ont commencé les événements dont l'Europe s'est préoccupée, nous croyons devoir reproduire textuellement les pièces échangées depuis lors.

ne, au 1er janvier prochain.

Où le corps diplomatique en Suisse devra-t-il fixer sa résidence ?

M. de Metternich a provisoirement prescrit à la légation d'Autriche de rester à Zurich.

Quelle réponse sera faite à la notification d'installation du nouveau Vorort de Berne ? Devra-t-on se borner à un simple accusé de réception, ou ne sera-t-il pas à-propos d'y insérer une phrase propre à produire sur les esprits en Suisse un certain effet, et qui se retrouve sinon textuellement identique, du moins moralement semblable, dans les réponses des diverses puissances ?

La seconde dépêche, est, comme je viens de vous le dire, postérieure aux événements de Genève. — M. le prince de Metternich les déplore vivement et y voit le triste accomplissement de ce qu'il avait prévu et annoncé dans les communications qu'il m'avait fait faire. Il demande d'abord comment on pourrait reconnaître, et si vous reconnaitrons le nouveau gouvernement né à Genève de cette crise révolutionnaire; ensuite quelle valeur pourra désormais être attribuée au vote de ce canton dans la Diète. Enfin il insiste fortement sur la nécessité et l'urgence du concert entre les grandes puissances, seul moyen de résoudre les questions et de prévenir les complications que l'état de la Suisse peut amener.

J'ai dit à M. Thom que le gouvernement du roi était convaincu, dans l'intérêt de la Suisse comme dans celui de l'Europe, de la nécessité de ce concert, dirigé par les vues et réglé selon les conditions exprimées par M. le prince de Metternich.

J'ai reconnu que la question du lieu où devait résider en Suisse les agents diplomatiques après le 1er janvier prochain devait être sérieusement examinée, et j'ai promis de prendre à ce sujet les ordres du roi.

J'ai admis la nécessité d'une phrase analogue à celle qu'indiquait M. le prince de Metternich dans la réponse que nous aurions à faire à la notification de l'installation du nouveau Vorort à Berne.

Quant au gouvernement qui vient de s'établir à Genève, j'ai dit que nous n'avions actuellement rien à faire ni à dire à son égard; nous nous trouvons, à l'occasion des événements récemment accomplis à Genève, dans la même situation où nous nous étions déjà trouvés plusieurs fois, lorsque des événements semblables s'étaient accomplis dans le canton de Vaud et dans d'autres cantons. Nous verrons plus tard quelle conduite nous devrions tenir.

J'ai reconnu enfin l'urgence aussi bien que la nécessité du concert à établir entre les grandes puissances pour régler en commun, sur les affaires de Suisse, leur attitude et leurs démarches, et j'ai déclaré que le gouvernement du roi était prêt à s'y associer.

Vous tiendrez à M. le prince de Metternich le même langage, en lui donnant communication de cette dépêche, et vous lui exprimerez notre adhésion à l'établissement du concert qu'il propose, et aux vues générales qu'il indique comme devant servir de base à la conduite que les puissances auront à tenir en se concertant.

Agréez, etc.

X. — M. Guizot à M. le comte de Flahault, à Vienne.

Monsieur le comte,

Paris, le 25 juin 1847.

Ainsi que vous me l'aviez annoncé, M. le comte d'Appony est venu, le 15 de ce mois, me donner lecture d'une expédition qu'il avait reçue de M. le prince de Metternich au sujet des affaires de Suisse. Des trois dépêches dont se compose cette expédition, la plus importante résume comme il suit l'état des choses en Suisse et les vues du cabinet de Vienne.

Les récentes élections du canton de Saint-Gall ont porté à douze le nombre des cantons soumis à l'influence du parti radical. Ce parti, désormais en majorité dans la Diète, y décrètera la dissolution de la ligue catholique et l'expulsion des jésuites. L'exécution à main armée ne se fera pas attendre. Lors même que la Diète ne donnerait pas l'ordre formel d'y procéder, les corps-francs s'en chargeraient. La guerre civile est donc imminente en Suisse, et les puissances n'ont pas un moment à perdre pour se demander si elles peuvent la prévenir ou en détourner les funestes conséquences. Suivant M. le prince de Metternich, il existe un moyen d'atteindre ce résultat : c'est que les puissances déclarent à la Suisse, en temps utile, c'est-à-dire avant qu'un arrêt diétal ait lié la cause de la confédération à celle du radicalisme, qu'elles « ne souffriront pas que la souveraineté cantonale » soit violente, et que l'Etat de paix matérielle dont la Suisse jouit encore » en ce moment soit troublé par une prise d'armes, de quelque côté qu'elle ait lieu. » Une déclaration aussi positive, faite à l'unanimité, pourrait seule avoir une efficacité réelle. Les députés à la Diète seront en effet munis d'instructions qui ne leur permettront pas de s'abstenir des mesures extrêmes, quand même ils n'en auraient la volonté, « à moins qu'une force majeure ne vienne s'opposer à la poursuite et au développement de ce » plan, et justifier ainsi les délégués des cantons s'ils ne passent pas outre. » M. de Metternich est convaincu que, si cette force majeure se montre, la Diète s'arrêtera, et qu'il ne s'y trouvera pas douze voix pour voter la guerre civile quand l'Europe aura annoncé qu'elle ne la tolérerait pas.

Faudra-t-il demander à l'Angleterre de se joindre à la démarche des cours continentales, et peut-on présumer qu'elle le ferait ? C'est un point sur lequel M. le prince de Metternich n'a pas d'opinion arrêtée. Quant à la France, si, comme il le désire beaucoup, nous accédons à sa proposition, les puissances devraient donner à leurs représentants en Suisse l'ordre éventuel de présenter à la Diète des notes dirigées de commun accord, dans le sens qui vient d'être indiqué, « au moment où les délibérations sur la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des jésuites seraient mises à l'ordre du jour, et avant qu'une conclusion de la Diète leur ait donné le sceau » d'une apparente légalité. »

Après avoir entendu la lecture de cette dépêche, dont M. le comte d'Appony ne m'a pas laissé copie, je lui ai dit que je ne pourrais y répondre que lorsque j'en aurais rendu compte au roi et pris ses ordres en conseil. Je lui ai fait connaître, il y a trois jours, les vues et les intentions du gouvernement du roi. Voici la substance des explications dans lesquelles je suis entré avec lui.

La proposition du cabinet de Vienne nous paraît conduire nécessairement à une intervention armée. M. le prince de Metternich croit, il est vrai, que la déclaration des puissances arrêterait la Diète et que tout finirait là; mais nous n'avons pas la même confiance dans le succès de cette démarche; nous croyons bien plutôt que la Diète, dominée par le parti radical et par les susceptibilités froissées de l'amour-propre national, passerait outre à l'exécution de ses résolutions. Les puissances se trouveraient irrévocablement et immédiatement entraînés, par l'attitude qu'elles y prendraient de prendre, à une intervention armée. Nous avons, dès le mois d'octobre dernier, signalé les périls et écarté l'idée d'une telle politique. Si les maux de la guerre civile et de l'anarchie avaient pesé sur la Suisse, si une douloureuse expérience avait éclairé, dans le parti radical lui-même, beaucoup d'esprits maintenant égarés, et rendu en même temps de la force au parti modéré maintenant découragé; si la voix publique s'élevait au sein de la Suisse pour s'adresser à l'Europe, comme seule capable d'y rétablir l'ordre et la paix, alors seulement l'action directe des puissances pourrait être salutaire et efficace. Telle est la conviction que nous avons prise peut-être de notre conduite au mois d'octobre dernier. Et, même avant que je vous eusse chargé de l'exprimer à M. le prince de Metternich, les mêmes considérations avaient frappé son esprit, car, dans une dépêche en date du 11 octobre, qu'il m'avait fait communiquer, il n'admettait la perspective d'une intervention extérieure dans les affaires de Suisse que dans le cas d'une guerre civile indéfiniment prolongée, d'une oppression grave exercée en Suisse par un gouvernement militaire et violent, et pourvu que cette intervention fût réclamée par une portion considérable de la confédération elle-même. Le gouvernement du roi persiste aujourd'hui dans la même conviction qui l'animait au mois d'octobre dernier, et rien de ce qui est arrivé en Suisse dans ces derniers temps n'est en dehors des éventualités qu'il a prévues. Nous ne saurions donc adopter le plan suggéré par M. le prince de Metternich, et qui, selon nous, produirait presque infailliblement des conséquences qu'il ne désire certainement pas plus que nous. Mais nous sommes disposés à donner aux Suisses, en amis sincères et prévoyants, des conseils et des avertissements en rapport avec

des circonstances que nous déplorons. Il convient de leur rappeler en vue de quels faits et à quelles conditions l'Europe a garanti leur indépendance; leur constitution territoriale et leur neutralité. Nous n'entendons nullement leur contester le droit de modifier leur pacte fédéral, de prendre chez eux et par rapport à eux-mêmes les mesures qui leur conviennent; mais si, par suite de ces mesures, la Suisse, dont l'Europe a sanctionné et garanti la constitution actuelle, faisait place à un Etat tout différent et tout autrement organisé, ce seraient les Suisses eux-mêmes qui auraient dénaturé leur situation et rompu les liens qui les unissaient à l'Europe; ils ne devraient donc pas être surpris que l'Europe se considérât aussi comme déliée de ses engagements envers eux, et ne tint plus compte que des propres intérêts et de ses propres droits. Ce langage, le gouvernement du roi est disposé à le tenir à la Suisse, avec le sincère désir qu'il produise une impression sérieuse. Il pense même que c'est son devoir d'ami fidèle, aussi bien que son droit de voisin intéressé. Mais, dans l'état actuel des choses, il ne saurait aller au delà. Il espère que le cabinet de Vienne, après avoir mûrement pesé dans ces considérations, se maintiendra dans la ligne de conduite que nous avons adoptée il y a peu de mois. S'il en était autrement, si l'Autriche et avec elle la Prusse et la Russie donnaient suite à la proposition de M. le prince de Metternich, et si enfin, sur le refus de la Diète de se soumettre à leurs injonctions, des forces étrangères entraient sur le territoire fédéral, nous en éprouverions un regret d'autant plus vif, que ce fait nous obligerait de prendre des mesures que je ne veux, quant à présent, ni prévoir, ni définir, mais qui deviendraient nécessaires.

Quant à l'Angleterre, je crois que non seulement il convient, mais qu'il importe de s'entendre aussi avec elle dans cette circonstance, et de provoquer sur les affaires de Suisse, comme cela a été fait précédemment, son examen et ses résolutions.

Vous voudrez bien, Monsieur le comte, donner lecture de cette dépêche à M. le prince de Metternich.

XI. — M. Guizot à M. le comte de Bois-le-Comte, à Berne.

Monsieur le comte,

Paris, le 2 juillet 1847.

J'ai approuvé dans leur ensemble votre attitude et votre langage dans vos rapports avec M. Ochsenbein lorsqu'il a été appelé à la présidence du Vorort et de la Diète, et j'ai saisi, comme vous l'avez vu, l'occasion de manifester heureusement cette approbation à la tribune de la chambre des députés. J'y ai confirmé les vues et les intentions que vous avez prises pour bases de vos entretiens avec les différents partis de la Suisse. C'est la seule politique sensée et digne du gouvernement du roi au milieu des passions extrêmes qui menacent de bouleverser la confédération helvétique et qui n'hésitent pas à représenter la guerre civile comme nécessaire et légitime.

Le vote des instructions données à la députation chargée de représenter le canton de Zurich dans la Diète qui va s'assembler est un fait grave. Il est fort à regretter que le grand-conseil de Zurich n'ait pas adopté dans sa teneur le projet de M. Fuhrer, tendant à ce que cette députation ne fût autorisée qu'à prendre, purement et simplement *ad referendum*, toute proposition de passer à l'exécution immédiate et par la force des résolutions que la Diète aurait votées pour la dissolution du Sonderbund et pour l'expulsion des jésuites. La restriction ajoutée par le grand-conseil de Zurich est très-fâcheuse, car elle rend possibles tous les prétextes d'initiative. Quelque confiance d'ailleurs que l'on puisse placer dans la prudence de M. Fuhrer, il est clair qu'avec des dispositions comme celles dont le grand-conseil est animé, et au milieu de l'entraînement auquel M. Fuhrer est exposé lui-même à céder, cette prudence ne peut guère aboutir qu'à un répit de quelques jours. La situation que l'on se flattait de maîtriser jusqu'à un certain point, à l'aide de Zurich, est donc devenue, par le fait de Zurich, plus délicate encore qu'elle ne l'était naguère.

Quant à la possibilité d'une médiation des grandes puissances, à l'aide de laquelle on apporterait à la constitution fédérale de ce pays les modifications indiquées par l'expérience, je suis loin de penser que cette idée d'une offre de médiation européenne soit sans valeur et doive être absolument repoussée. Mais je crois que si elle était mise immédiatement en pratique, elle n'échapperait pas à la plupart des inconvénients et des conséquences d'une intervention proprement dite, et qu'elle risquerait d'engager les médiateurs dans un dédale de complications peut-être inextricables. Quant à présent, il convient, je pense, de nous en tenir à la position que nous avons prise dans la dépêche dont je vous envoie ci-joint copie, et que j'ai adressée le 25 juin à M. le comte de Flahault en réponse à plusieurs dépêches de M. le prince de Metternich et de M. le comte d'Appony m'avaient communiquées. Le meilleur moyen de prévenir la guerre civile en Suisse serait, selon M. de Metternich, « que les puissances déclarent à la » confédération, en temps utile, qu'elles ne souffriront pas que la souveraineté cantonale soit violente, et que l'état de paix matérielle dont la » Suisse jouit encore dans le moment soit troublé par une prise d'armes, » de quelque côté qu'elle ait lieu. » Nous ne saurions partager l'espoir qu'une telle déclaration prévienne effectivement la guerre civile, et si elle ne la prévient pas, elle entraînerait nécessairement et immédiatement l'intervention armée, avec toutes ses conséquences. Nous croyons devoir, quant à présent, persister dans la position dont nous étions convenus avec la cour de Vienne en octobre 1846. Nous n'admettons point d'intervention ni de démarche qui y conduise nécessairement, aussi longtemps que les éventualités indiquées dans ma dépêche au comte de Flahault ne se seront pas réalisées. Mais nous nous faisons dès aujourd'hui un devoir de donner à la Suisse tous les conseils et tous les avertissements propres à contenir les passions qui sont près d'y éclater. Je vous transmets, dans cette vue, une autre dépêche dont je vous laisse le soin de faire, d'après l'opportunité l'usage qui vous paraîtra convenable. (La suite à demain.)

### Koninklijke Holl. Schouwburg.

Op Dingsdag 11 Januarij 1848. (N° 26 in het abonnement.)

#### De Lasteraar.

tooneelspel in vijf bedrijven, naar het Hoogduitsch van Kötzebue.

In vele jaren niet vertoond.

Gevolgde door

JEROME POINTU,

blijspel in één bedrijf, naar het Fransch. In vele jaren niet vertoond.

Aanvangten half zeven ure.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 8 Janvier.

	COURS	COMP.	FIN
	6 janv.		1847
France			
Cinq pour cent	117 20	117 15	
Trois pour cent	75 05	75 10	
— nouveau	76	76	
Emprunt Ardennes 3 p.c.			
Espagne			
Anc. différée			
Nouv. dito			
Passive			
Naples			
Certificats Falconet			
Pays-Bas			
Dette active			
Dette active			
Belgique			
Banque belge			

Bourse de Londres du 7 Janvier.

3 % Cons. 86 1/2, — 2 1/2 % Holl. 54 1/2, — 4 % id. 85 1/2, — Exp. 5 % 19 1/2, — 3 % 29 1/2, — Portug. 4 % 255 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spa, 75.